

Commune de
BARBAZAN

(Haute-Garonne)



STATION 1 CLASSEE

**ARRETE PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE
A COMPTER DU 1er JANVIER 2015
DE Monsieur BIOUSDI Hassan**

Le Maire de BARBAZAN,**Vu** le code général des collectivités territoriales**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3,**Vu** le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,**Vu** le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,**ARRETE****Article 1 : La situation de Monsieur BIOUSDI Hassan est modifiée comme suit :**

Ancienne situation au 31/12/2014	Nouvelle situation au 01/01/2015
Indice brut : Ancien Indice brut 330	Indice brut : Indice brut 340
Indice majoré : Ancien Indice majoré 316	Indice majoré : Indice majoré 321

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l'agent.

Fait à Barbazan, le 08/01/2015

Notifié le : 16/01/2015
Signature de l'agent,

Le Maire
M. STRADERE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
accueil@mairie-barbazan.fr